CCAS de BEAUMONT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 du mois de juin à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil d'administration de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Madame Rosa PERSONNAZ, Vice-Présidente du CCAS,* dûment convoqués le 11 juin 2024.

Présent(s) : Le président, Marc Genoud,
La vice-présidente, Rosa Personnaz, JF Baudet, MT Dubettier, C. Pasqualini, F. Bechetoille, M. Bourguignon, P.Meylan
Absent(s) : S. Tugler-Rossi , S. Casabianca, C. Decroux
Le secrétariat a été assuré par : MT Dubettier

En exercice :	11
Présents :	08
Votants	08
Dont pouvoirs	00

N° 2024-07

ADMINISTRATION GENERALE- Télétransmission au contrôle de légalité des actes de la collectivité

L'article 139 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que les collectivités peuvent désormais choisir d'effectuer la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

En application de cette disposition législative, le décret 2005-324 du 7 avril 2005 a fixé les modalités pratiques de la télétransmission et précise notamment que la collectivité doit avoir recours à un dispositif homologué et qu'une convention doit être conclue avec le Préfet.

Cette convention, dont le modèle est joint en annexe, fixe notamment les engagements de la collectivité et de la Préfecture pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission.

La commune et le CCAS étant adhérents à l'ADM74, la télétransmission se fera via le dispositif S²low.org exploitée par l'opérateur ADULLACT.

Il est proposé au Conseil d'administration du CCAS, qui accepte à l'unanimité :

- D'autoriser la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire par voie électronique
- D'approuver les termes de la convention
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

M.T. Dubettier

Le Président,

Marc GENOUD

C.C.A.S. Commune de Beaumont (74)

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD/Pôle accueil courrier
27 JUIN 2024
ARRIVEE

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le président,